



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Projets de fermes aquacoles au Verdon-sur-Mer et à Boulogne-sur-Mer

Question écrite n° 3214

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur les projets de fermes aquacoles au Verdon-sur-Mer et à Boulogne-sur-Mer. Les projets de très grands élevages hyper-intensifs de saumons à terre sont une tendance de fond au niveau mondial. La consommation et, donc, la production de ce poisson carnivore ne cessent d'augmenter depuis le début des années 2000. La production mondiale de saumon a ainsi triplé ces vingt dernières années, passant de 1 million de tonnes à près de 3 millions de tonnes aujourd'hui. Pour assurer une production en croissance constante, les industriels du secteur projettent de multiplier les élevages en circuits recirculés (RAS), notamment en France. Dans les deux projets de fermes aquacoles au Verdon-sur-Mer et à Boulogne-sur-Mer, qui envisagent de produire 18 500 tonnes de poissons par an, les saumons seront élevés dans des bassins artificiels hors-sol, en intérieur, souvent sans aucun enrichissement, à la différence du modèle habituel en cages marines. Aussi, ce type de production pose de nombreuses questions, notamment en matière environnementale, de bien-être animal et de justice sociale. Les deux ONG Seastemik et Welfarm ont ainsi lancé une campagne de sensibilisation et demandé un moratoire. En effet, des consommations d'eau quotidiennes excessives, estimées à plusieurs dizaines de milliers de m³, des dizaines de tonnes de boues humides engendrées et plusieurs milliers de m³ d'eaux usées rejetés chaque jour, pour le renouvellement de l'eau des bassins réfrigérés, seraient à déplorer. Sans compter une consommation électrique démesurée. D'autre part, la surface attribuée à chaque poisson interroge fortement sur sa conformité avec les exigences visant le bien-être animal : 70 kg de saumons seraient concentrés au m³ soit une feuille A4 par poisson quand le label rouge limite la densité de 15 à 20 kg par m³. Dans ce type de production, les scientifiques ont pu constater que la mortalité des poissons pouvait atteindre parfois 25 % des élevages du fait des maladies et parasites ainsi que du stress subi par les saumons lors des traitements pour prévenir les pathologies. Enfin, il faut rappeler que les saumons sont des poissons carnivores. En élevage ils sont nourris avec des huiles et farines de poissons issus de la pêche minotière. Réalisée dans les eaux côtières de l'hémisphère sud (plus particulièrement en Afrique de l'Ouest), cette pêche entre en compétition avec la pêche vivrière destinée à nourrir les populations locales et menace directement la souveraineté alimentaire des pays concernés. Il lui demande donc si le Gouvernement entend mettre en œuvre un moratoire avant d'accorder les autorisations d'exploitation.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3214

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 221